

## COMMUNE DE DESERTINES CONSEIL MUNICIPAL

### Procès-Verbal de la réunion du 27 février 2023

**Date de convocation** : 20 février 2023

**Nombre de conseillers** :

En exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

Absent : 0

L'an deux mil vingt-trois, le 27 février à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DESERTINES (Mayenne) se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : Mmes & MM. LESTAS B- BRICHET M- LEROYER S - JEANNEAU I - RETE J - LODE D - DESHAYES C - ANFRAY A- FOURMOND R - LEBLANC H.

**Absent et excusé** : Néant

M. Arnaud ANFRAY a été élu secrétaire de séance.

### Le procès-verbal du Conseil Municipal du 05 janvier a été adopté

#### Ordre du jour :

Election d'un nouvel adjoint  
Election des adjoints  
Indemnités de fonction des adjoints  
Composition des commissions municipales  
Désignation d'un correspondant défense  
Désignation d'un délégué sécurité routière  
Nomination d'un correspondant incendie et secours  
Délégués aux commissions communautaires  
Délibération travaux dissimulation des réseaux Boulevard Testard  
Demande de subventions  
Point sur les travaux  
Questions diverses

### **N°2023-05 Election d'un adjoint**

Acte transmis en préfecture le 10 mars 2023

Sous la présidence de Mr LESTAS Bruno, Maire de la commune de Désertines, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection d'un adjoint, suite au décès de Mr Blanchet Éric.

M Dominique LODE s'est porté candidat.

#### Election de l'adjoint :

Nombre de votants :	10
Suffrage blanc :	01
Nombre de suffrages exprimés :	09
Majorité absolue :	06
Résultat du scrutin :	
M. Dominique LODE :	9 voix

M Dominique LODE a été proclamé adjoint au maire.

### **N°2023-06 Election des adjoints**

Acte transmis en préfecture le 10 mars 2023

Suite au décès de M Éric BLANCHET, 1<sup>er</sup> adjoint et conformément à l'article L.2122-7, le Conseil Municipal ayant élu un nouvel adjoint décide à l'unanimité de nommer :

Mme BRICHET Marie 1<sup>ère</sup> adjointe au maire

M. LODE Dominique 2<sup>ème</sup> adjoint au maire.

### **N°2023-07 Fixation des indemnités de fonction des Adjointes**

Acte transmis en préfecture le 10 mars 2023

Le conseil municipal de la commune Désertines,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123 20 et suivants,

Considérant que l'indemnité du maire est, de droit et sans délibération, fixée au maximum ;

Considérant que le code susvisé fixe des taux plafonds et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints ;

Le conseil municipal décide :

#### Article 1 :

de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123 23, L 2123 24 du code général des collectivités territoriales :

- 1<sup>er</sup> adjoint : 9.9 %,
- 2<sup>ème</sup> adjoint : 9.9%.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Article 3 :

Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Article 4 :

Les indemnités seront versées à la date d'entrée en fonction des élus.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES  
(annexé à la délibération)**

ARRONDISSEMENT : MAYENNE  
CANTON : GORRON  
COMMUNE de DESERTINES

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

POPULATION (totale au dernier recensement) : 480 (art. L 2123-23 du CGCT pour les communes)

**I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)**

Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation = **19 224.60 €**

**II - INDEMNITES ALLOUEES**

A. Maire :

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal)	Majoration éventuelle Selon le cas : Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	Total en %
LESTAS Bruno	25.50 %	+ 0 %	25.50 %

B. Adjoints au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	%	+	Total en %
1er adjoint : BRICHET Marie	9.90 %	0 %	9.90 %
2eme adjoint : LODE Dominique	9.90 %	0 %	9.90 %
		Total =	19.80 %

## N°2023-08 Composition des commissions municipales

Acte transmis en préfecture le 10 mars 2023

Suite à l'élection du nouvel adjoint, Mr le Maire propose de revoir les commissions municipales chargées d'examiner les projets et dossiers.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président (adjoint).

COMMISSIONS	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
APPEL D'OFFRES	LESTAS Bruno (Président)	
	1 BRICHET Marie	1 JEANNEAU Isabelle
	2 LODE Dominique	2 DESHAYES Christine
	3 LEROYER Stéphane	3 FOURMOND Rolande
- Affaires scolaires et restauration - Affaires sociales	LESTAS Bruno (Président) BRICHET Marie (Vice-Présidente)	
	ANFRAY Arnaud	
	JEANNEAU Isabelle	
	FOURMOND Rolande	
VOIRIE – BATIMENTS	LESTAS Bruno (Président) LODE Dominique (Vice-Président)	
	LEBLANC Hervé	
	BRICHET Marie	
	LEROYER Stéphane	
	DESHAYES Christine	
	ANFRAY Arnaud	
	JEANNEAU Isabelle	

AGRICULTURE - PLUI	LESTAS Bruno (Président) BRICHET Marie (Vice-Présidente)	
	LODE Dominique	
	DESHAYES Christine	
	LEBLANC Hervé	
	LEROYER Stéphane	
INFORMATION-COMMUNICATION	LESTAS Bruno (Président) LODE Dominique (Vice-Président)	
	BRICHET Marie	
	JEANNEAU Isabelle	
	FOURMOND Rolande	
	LODE Dominique	
	RETE Jeannine	
	LEROYER Stéphane	

FINANCES	LESTAS Bruno
	BRICHET Marie
	LEROYER Stéphane
	JEANNEAU Isabelle
	RETE Jeannine
	LODE Dominique
	DESHAYES Christine
	ANFRAY Arnaud
	FOURMOND Rolande
	LEBLANC Hervé

**N°2023-09 Désignation d'un correspondant défense**

Acte transmis en préfecture le 10 mars 2023

Suite au décès de M. Blanchet Éric, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à la désignation d'un nouveau correspondant défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne :

M. LODE Dominique en tant que représentant correspondant défense.

**N°2023-10 Désignation d'un délégué sécurité routière**

Acte transmis en préfecture le 10 mars 2023

Suite au décès de M. Blanchet Éric, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à la désignation d'un élu référent sécurité routière.  
Il sera le relais local privilégié pour la diffusion des informations relatives à la sécurité routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne :

**M. LODE Dominique** en tant que délégué sécurité routière.

**N°2023-11 Nomination d'un correspondant incendie et secours**

Acte transmis en préfecture le 10 mars 2023

Suite au décès de M. Blanchet Éric, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à la désignation d'un correspondant incendie et secours.

Le rôle principal du correspondant incendie et secours sous l'autorité du maire est d'assurer un appui au plus près du citoyen en matière d'information et de sensibilisation sur les risques, de renforcer les liens avec les services d'incendie et de secours et de prendre en compte les questions de prévention et d'évaluation des risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Nomme Mr ANFRAY Arnaud correspondant incendie et secours pour la commune de Désertines

## N°2023-12 Délégués aux commissions communautaires

Acte transmis en préfecture le 10 mars 2023

Suite au décès de M. Blanchet Éric, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à la désignation de nouveaux représentants titulaires et suppléants des deux commissions suivantes.

Développement durable	Dominique LODE	Arnaud ANFRAY
Evaluation des transferts de charges	Bruno LESTAS	Marie BRICHET

## N°2023-13 Projet de dissimulation des réseaux électriques et des infrastructures de communication électronique retenu au titre du programme Comité de Choix.

Acte transmis en préfecture le 10 mars 2023

**Commune - adresse :** DESERTINES - Boulevard Testard

**Intitulé :** EFF Boulevard Testard, rue du Maine

**Référence du dossier :** EF-04-011-22

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire de **dissimulation urbaine des réseaux électriques, des infrastructures de communication et d'éclairage public** relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Ce projet entre dans le cadre du **programme de dissimulation "comité de choix"** et Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

### Réseaux d'électricité

Estimation HT du coût des travaux	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
76 000,00 €	57 000,00 €	4 560,00 €	23 560,00 €

La taxe sur la valeur ajoutée sera prise en charge et récupérée par Territoire d'énergie Mayenne.

### Travaux de génie civil des infrastructures de communication électronique - Sans appui

Estimation TTC du coût de génie civil télécom	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
15 000,00 €	3 000,00 €	900,00 €	12 900,00 €

Le Maire précise que les travaux de câblage sont gérés et financés intégralement par l'opérateur Orange.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

**Eclairage public lié à la dissimulation**

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
24 000,00 €	6 000,00 €	1 440,00 €	19 440,00 €

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront prises en charge et récupérées par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

-----  
Comme pour donner suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée à la commune au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par TE53.

Il est précisé que faute de transmission de la délibération, les travaux ne pourront pas être engagés.

Pour rappel : le subventionnement des études étant conditionné à la réalisation des travaux, toute étude réalisée pour laquelle la commune renoncerait d'en financer les travaux, ne pourra bénéficier de la subvention et lui sera intégralement facturée.

Ces explications entendues et après délibération,

**Le conseil décide :**

- D'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous et selon les conditions précitées :

**Réseaux d'électricité, des infrastructures de communication électronique et d'éclairage public \***

**Application du régime général :**

<input type="checkbox"/>	A l'issue des travaux, versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'électricité, d'infrastructures de communication électronique et d'éclairage public, d'un montant estimé de :	.....€	Imputation budgétaire en section <b>dépense de fonctionnement</b> au compte <b>6554</b>
--------------------------	---	--------	---

Ou

**Application du régime dérogatoire :**

coût global de l'opération permet l'application des dispositions de l'article 14 de la loi n° 2009-431 du 20 avril 2009

<input checked="" type="checkbox"/>	A l'issue des travaux, acquittement, en capital, des travaux d'électricité, d'infrastructures de communication électronique et d'éclairage public, sous forme de <b>Fonds de concours</b> d'un montant estimé de :	55 900 €	Imputation budgétaire en section <b>dépense d'investissement</b> au compte <b>204182</b>
-------------------------------------	--	----------	--

\*Cocher la case correspondant à votre choix

- D'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

## **N°2023-14 Demandes de subventions**

Acte transmis en préfecture le 10 mars 2023

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à voter les subventions dont les associations ont fait leur demande en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'accorder les subventions suivantes

Ass Pêche la Colmont et ses Affluents	60 €
ASG Gorron 30€/enfants (24)	720 €
Amicale des sapeurs-pompiers Fougerolles	200 €
Société Protectrice des Animaux	184.80 €
Cyclos du Bocage	80 €
Vélo club Le Teilleul	30 €

- D'autoriser M. le Maire à mandater ces subventions au compte 65748.

### **Point sur les travaux**

Les travaux d'enfouissement des réseaux boulevard Testard ont commencé. Une réunion de chantier a eu lieu avec TE53 ; Aucun problème particulier n'a été rencontré pour le moment.

### **Questions diverses**

- Monsieur le Maire fait part au conseil des contrats de territoire mis en place par le Département sur 6 ans. La dotation de base répartie sur 2 périodes de 3 ans pour la commune s'élève à 17 460 € soit 8730 € par période.

- Monsieur le Maire informe le Conseil que la rentrée scolaire sera normale pour 2023-2024.

- Suite à quelques débordements sonores lors de locations de la salle polyvalente, le règlement intérieur va être modifié et il sera demandé aux utilisateurs de modérer le volume sonore à partir de 3 h.

- Suite à des incivilités relevées par Mr Alain Courteille, les Clos, concernant les usagers du sentier pédestre un panneau voie sans issue va être installé sur le chemin le Clos. Il est recommandé aux personnes de suivre le sentier en se référant au balisage.

La séance est levée à 23h



COMMUNE DE DESERTINES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 27 FEVRIER 2023**

<b><u>N° de délibération</u></b>	<b><u>Objet</u></b>	<b><u>Page</u></b>
2023-05	Election d'un nouvel adjoint	Page 3
2023-06	Election des adjoints	Page 3
2023-07	Indemnités fonctionnement des adjoints	Page 3
2023-08	Composition des commissions municipales	Page 4
2023-09	Désignation d'un correspondant défense	Page 5
2023-10	Désignation d'un délégué sécurité routière	Page 5
2023-11	Nomination d'un correspondant incendie et secours	Page 5
2023-12	Délégués aux commissions communautaires	Page 5
2023-13	Délibération travaux dissimulation des réseaux BD Testard	Page 5
2023-14	Demande de subventions des associations	Page 6

<b><u>Classification</u></b>	<b><u>correspondance</u></b>	<b><u>délibération</u></b>
5	Institutions et vie politique	Election d'un nouvel adjoint Election des adjoints Indemnités fonctionnement des adjoints Composition des commissions municipales Désignation d'un correspondant défense Désignation d'un délégué sécurité routière Nomination d'un correspondant incendie et secours Délégués aux commissions communautaires
7.8	Fond de concours	Délibération travaux dissimulation des réseaux BD Testard
7.5.5	Subventions	Demande de subventions des associations

Le secrétaire de séance

Le Maire